Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212203137-20260618-202606008M-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

Commune de SAINT MARTIN DES PRES

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11
Date de convocation : 11 juin 2026

Délibération du conseil municipal

Jeudi 18 juin 2026 – 20 heures

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DES PRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ALLENO Patrice, Maire.
PRESENTS : ALLENO Patrice, ORAIN Maxime, LAHAY Alexandra, BERTHELOT Yann, SOULAT Rémi, LE BOURDAIS Roselyne, CHELIN Valérie, BOURRIOUX Céline, BESNARD David, DANJON Frédérique, BALAVOINE Thierry,
SECRETAIRE DE SEANCE : LAHAY Alexandra

N°202606008 – PROCEDURE HONORARIAT DU MAIRE – Monsieur Christian LE RIGUIER

Le Conseil municipal,

- Vu l'article L. 2122-35 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'honorariat des maires ;
- Considérant que Monsieur Christian LE RIGUIER a exercé les fonctions de maire pendant une durée permettant de prétendre à cette distinction ;
- Considérant les services rendus à la commune et l'engagement constant de l'intéressé au service de la population ;

Après en avoir délibéré, par 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

DECIDE :

D'EMETTRE un avis favorable à l'attribution du titre de Maire honoraire à Monsieur Christian LE RIGUIER ;

DE SOLLICITER Monsieur le Préfet afin qu'il lui confère l'honorariat conformément aux dispositions légales en vigueur.

Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE DE ST-MARTIN-DES-PRES 22320

Certifié exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en Préfecture le - 9 JUIL. 2026
et de sa publication le - 9 JUIL. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE ST-MARTIN-DES-PRES 22320